

**Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement**  
**Procès-verbal in extenso du Conseil**  
**d'arrondissement**

**• Ouverture de la première séance du Conseil d'arrondissement**

**Le Doyen : David Kimelfeld**

Mesdames, messieurs, mes cher.e.s collègues,

La séance est ouverte.

Le deuxième alinéa de l'article L.2511-25 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'élection du Maire d'arrondissement qui suit le renouvellement général du Conseil municipal a lieu 8 jours après celle du maire de la commune. Le Conseil d'arrondissement est à cette occasion exceptionnellement convoqué par le Maire de la commune.

**Monsieur le Maire de Lyon, Grégory Doucet**, élu le 4 juillet 2020, vous a donc convoqué le 7 juillet 2020, pour élire le Maire et les adjoint.e.s d'arrondissement.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un.e secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à main levée le benjamin de notre assemblée : **Samuel Mecklenburg**...vous m'excuserez de la prononciation si elle n'est pas très bonne, j'ai une petite pratique avec mon nom...mais vous allez voir les gens vont s'y faire, au bout de 10 ans ça rentre dans les esprits... **né le 14 décembre 1994, liste « ensemble l'écologie pour Lyon avec Grégory Doucet .**

**• Vote du secrétaire à main levée**

**Le Doyen : David Kimelfeld**

- Qui est pour ? 15
- Vote contre ? 0
- Abstention ? 0

Monsieur **Mecklenburg** est désigné Secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'installation des membres du conseil d'arrondissement, Monsieur Mecklenburg, secrétaire de séance, va procéder à l'appel nominal, dans l'ordre du tableau issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020.

**• Appel Nominal**

**Samuel Mecklenburg, secrétaire de séance**

- Rémi ZINCK
- Chloé VIDAL
- Alexandre CHEVALIER
- Marie-Agnès CABOT
- Samuel MECKLENBURG
- Aline GUITARD

- Loïc RIGAUD
- Nadège BORRON
- Matthieu ARRONDEAU
- Elodie TRIAS
- Yannick PAPAIX
- Laura ARNOD
- Sylvie PALOMINO
- David KIMELFELD
- Anne PELLET

**• L'installation des membres du conseil d'arrondissement**

**Le Doyen : David Kimelfeld**

L'ensemble des élu.e.s étant présent.e.s, le quorum est atteint, nous pouvons donc poursuivre.

Je vais maintenant procéder à l'installation des élu.e.s d'arrondissement.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020 dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Lyon pour l'élection du Conseil d'arrondissement que Mesdames et Messieurs les conseiller.e.s d'arrondissement ont été élu.e.s avec les nombres de voix suivants :

Marie-Agnès CABOT	CM	5464 voix	06/01/1962
Rémi ZINCK	CM	5464 voix	07/05/1966
Alexandre CHEVALIER	CM	5464 voix	22/01/1974
Chloé VIDAL	CM	5464 voix	14/10/1982
Sylvie PALOMINO	CM	2821 voix	01/01/1962
Aline GUITARD	CA	5464 voix	29/03/1972
Elodie TRIAS	CA	5464 voix	01/07/1977
Yannick PAPAIX	CA	5464 voix	23/10/1977
Matthieu ARRONDEAU	CA	5464 voix	01/09/1978
Nadège BORRON	CA	5464 voix	10/10/1978
Loïc RIGAUD	CA	5464 voix	01/07/1977
Laura ARNOD	CA	5464 voix	23/10/1977
Samuel MECKLENBURG	CA	5464 voix	14/12/1994
David KIMELFELD	CA	2821 voix	17/06/1961
Anne PELLET	CA	1855 voix	20/02/1963

Je les déclare installé.e.s dans leur fonction de membres du conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Lyon.

Mes cher.e.s collègues, le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2511-25 précise que les premier et deuxième alinéas de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables au Conseil d'arrondissement.

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.2122-8 précise que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Et c'est moi...C'est une journée particulière pour moi...à plus d'un titre dont celui-là. Je ne sais pas d'ailleurs ce qui m'a le plus perturbé ce matin si c'est d'être le doyen ou de passer la main je réfléchis encore je me donne la journée pour prendre une décision dans mon esprit.

### **• Élection des assesseur.e.s**

#### **Le Président – Le Doyen, David Kimelfeld**

Mesdames, Messieurs, mes cher.e.s collègues,

Pour procéder à l'élection du.de la Maire d'arrondissement, nous devons d'abord désigner 2 assesseur.e.s – scrutateur.e.s à la majorité absolue.

Je vous propose de désigner à main levée, les 2 élus les plus jeunes de cette assemblée parmi les groupes politiques représentés, à savoir :

**Laura ARNOD née le 02 novembre 1986, liste « ensemble pour Lyon avec Grégory Doucet » et**

**Anne PELLET...c'est par groupe Anne, je reprécise...**

**Anna PELLET, née le 20 février 1963, liste « bleu, blanc, Lyon Etienne Blanc, union de la droite, des républicains et du centre. »**

- Qui est pour ? 15
- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0

Mesdames ARNOD et PELLET ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées assesseures de séance.

### **• Intervention du doyen de l'assemblée**

#### **Le Président – Le Doyen d'âge, David Kimelfeld**

Avant de procéder à l'élection du.de la Maire, je vais vous donner un certain nombre d'éléments afférents au Conseil d'arrondissement et qui s'appliquent à l'élection du Maire d'arrondissement. Ces communications sont issues des articles L.2122-4 à L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Je m'excuse par avance c'est un peu long mais la procédure exige d'en donner la lecture intégrale.

#### **Article L2122-4**

Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Parce qu'il est encore temps de le dire.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire.

En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

#### **Article L2122-4-1**

Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

#### **Article L2122-5**

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement, ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés au directeur régional des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

#### **Article L2122-5-1**

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

Pas de problèmes ? Très bien.

#### **Article L2122-5-2**

Les fonctions de maire, de maire délégué, d'adjoint au maire et d'adjoint au maire délégué sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Nota :

Conformément au IV de l'article 33 de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018, les présentés dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux s'il intervient avant cette date.

### **Article L2122-6**

Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

### **Article L2122-7**

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Article L.2122-7-2**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

### **• Élection du.de la Maire d'arrondissement**

#### **Le Président – le Doyen d'âge, David Kimelfeld**

J'invite maintenant le Conseil à procéder au scrutin secret à l'élection du.de la Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Quels sont les candidat.e.s ?

**Monsieur Rémi ZINCK** : Monsieur le Président je propose ma candidature à la fonction de maire d'arrondissement

#### **Le Président – le Doyen d'âge, David Kimelfeld**

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Le candidat au poste de maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement est donc : **Monsieur Rémi ZINCK**

Nous allons procéder au vote. Les bulletins et enveloppes vont vous être remis ; je vous remercie de faire votre choix.

Je remercie le secrétaire de séance, **Samuel MECKLENBURG**, de venir déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Il vous invitera ensuite à venir voter à l'appel de votre nom, par ordre alphabétique.

J'invite les assesseur.e.s, désigné.e.s à venir à la table rejoindre le secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, voici les résultats du vote pour l'élection du maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- **Monsieur ZINCK** : 12 voix

Monsieur ZINCK ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire, j'aurai tout à l'heure l'occasion de m'exprimer, je vais tout simplement vous remettre cette écharpe. Je suis incapable de vous expliquer si elle est sur l'épaule gauche ou l'épaule droite, mais vous aurez l'occasion, au cours des 500, 600, 700, 800, 900 ou 1 000 mariages que vous procéderez, à réajuster les choses. Soyez rassuré, aucun des futurs mariés ne vous fera de remarque car ils ne connaissent pas plus que vous la façon dont on met l'écharpe, mais si j'en vois la note, elle est portée de l'épaule droite, au côté gauche, par le maire, avec le bleu près du col et avec le rouge près du col, s'il est parlementaire, ce qui n'est pas le cas à ma connaissance.

« Pas encore. » (Rémi ZINCK)

Ça donne beaucoup d'espoir à vos conseiller.e.s. Vous voyez, c'est ça, voilà, je ne peux pas vous la remettre parce que le Covid nous interdit de vous la remettre. Merci beaucoup.

« Merci. » (Rémi ZINCK)

#### **• Le nouveau Maire : Rémi ZINCK**

« Merci, cher Monsieur Kimelfeld, cher David, je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement, au nom de tou.te.s les habitant.e.s du 4<sup>ème</sup> arrondissement que je représente maintenant, pour votre implication et votre dévouement depuis 2011 en tant que Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement. J'associe à ces remerciements, l'ensemble des élu.e.s de cette mandature qui prend fin. Les dernières élections ne sont une défaite pour personne, elles sont une victoire, une victoire de l'avenir, une victoire de l'espoir, une victoire de l'écologie.

Cet enjeu écologique vous l'avez porté avec votre approche, votre sensibilité politique, différente de la nôtre, mais qui nous permettra, je l'espère, d'avoir un dialogue constructif tout au long de ce mandat autour de l'intérêt commun de notre territoire. Je serai attentif à la qualité de ce dialogue. »

#### **• Lecture de la charte de l'élu.e local.e**

##### **Le Président – le Maire nouvellement élu, Rémi ZINCK**

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, avant de procéder à l'élection des adjoint.e.s, je dois vous lire la charte de l'élu.e local.

##### **Article L.111-1-1**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur

mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu(e) local(e)

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

### **Fixation du nombre des adjoints**

Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints.

#### **Article L.2122-1**

Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

#### **Article L.2122-4**

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

#### **Article L.2122-4-1**

Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

#### **Article L.2122-5**

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs des services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

#### **Article L.2122-5-1**

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de Maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

#### **Article L.2122-5-2**

Les fonctions de maire délégué, d'adjoint au maire et d'adjoint au maire délégué sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

NOTA :

Conformément au IV de l'article 33 de la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018, les présentes dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux s'il intervient avant cette date.

#### **Article L.2122-6**

Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

L'article L2511-25 alinéa 2 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre des adjoints ne peut excéder 30% du nombre total des membres du conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à 4.

L'article L2511-25-1 CGCT ajoute que dans les conseils d'arrondissement, la limite fixée à l'article L2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif légal du conseil d'arrondissement.

Il y a donc lieu de fixer par un vote à main levée le nombre des adjoint.e.s de notre arrondissement.

Je vous propose de fixer ce nombre au maximum autorisé :

- 30% de l'effectif de notre assemblée, pour les adjoint.e.s de l'article L2511-25 alinéa 2, soit 4 adjoint.e.s.

- 10% de l'effectif de notre assemblée pour les adjoint.e.s chargé.e.s des conseils de quartier, soit **1** adjoint.e.
- Soit au total **5** adjoint.e.s.

Je mets aux voix cette proposition.

- Que celles et ceux qui sont d'avis d'adopter ce chiffre de 5 adjoint.e.s lèvent la main : 15 voix
- Avis contraire ? 0 voix
- Abstentions ? 0 voix

La proposition ayant obtenu l'unanimité, le chiffre de 5 adjoint.e.s est adopté.

Avant de procéder à l'élection des adjoint.e.s au scrutin secret, je vous rappelle que le.la conseiller.e municipal.e ou d'arrondissement qui n'a pas la nationalité française, ne peut être élu.e adjoint.e, ni en exercer temporairement les fonctions. Les incompatibilités de professions et d'activités sont les mêmes que pour l'élection du.de la Maire.

Selon l'article L2122-7-2 du Code général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

### Élection de la liste des adjoint.e.s

#### **Le Président – Le Maire, Rémi ZINCK**

Je vous propose la liste suivante :

- **Elodie TRIAS - 1<sup>ère</sup> adjointe,**
- **Samuel MECKLENBURG - 2<sup>ème</sup> adjoint,**
- **Aline GUITARD - 3<sup>ème</sup> adjointe,**
- **Matthieu ARRONDEAU - 4<sup>ème</sup> adjoint,**
- **Laura ARNOD - 5<sup>ème</sup> adjointe.**

Y a-t-il d'autres listes proposées ?

Je vous laisse un petit délai pour le dépôt des listes.

Je vous remercie, nous allons procéder au vote à bulletin secret. Les bulletins et enveloppes sont mis à votre disposition. Je vous prie de faire votre choix.

Je remercie le secrétaire de séance (**Samuel MECKLENBURG**) de venir déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Il vous invitera ensuite à venir voter à l'appel de votre nom par ordre alphabétique et à signer la feuille d'émargement.

J'invite les assesseures **Laura ARNOD** et **Anne PELLET** à venir à la table rejoindre le secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, voici les résultats du vote pour l'élection de la liste des adjoint.e.s au maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste présentée par Rémi ZINCK : 12 voix

La liste présentée par Monsieur Rémi ZINCK ayant obtenu la majorité absolue, est élue. Je déclare donc installé.e.s les 5 adjoint.e.s au Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement :

- **Elodie TRIAS - 1<sup>ère</sup> adjointe,**
- **Samuel MECKLENBURG - 2<sup>ème</sup> adjoint,**
- **Aline GUITARD - 3<sup>ème</sup> adjointe,**
- **Matthieu ARRONDEAU - 4<sup>ème</sup> adjoint,**
- **Laura ARNOD - 5<sup>ème</sup> adjointe.**

Je souhaite procéder à la remise des écharpes des adjoint.e.s, donc s'ils veulent s'avancer là, en ligne.

J'ai souhaité également pour le public qui est venu aujourd'hui, que chaque personne ayant une délégation puisse se présenter et vous dire rapidement la délégation dont il aura la charge ainsi que pour les adjoint.e.s, les conseils de quartiers dans lesquels ils siégeront. Donc je vous laisse la parole dans l'ordre, Madame TRIAS.

### Présentation des délégations

- Madame **Elodie TRIAS**, 1<sup>ère</sup> adjointe :

« Je serai en charge des finances et du budget, dont font partie la gestion des équipements de proximité et la commande publique responsable ainsi que les mobilités et la voirie, ce qui comprend les déplacements doux, la piétonisation, le stationnement et les nouvelles mobilités ainsi que la nature en ville dont la végétalisation, la biodiversité et les espaces verts. Je serai également référente du conseil de quartier des bords de Saône. »

- Monsieur **Samuel MECKLENBURG**, 2<sup>ème</sup> adjoint :

« J'ai le plaisir d'être adjoint à la culture et aux événements, à la mémoire et au patrimoine culturel, à la jeunesse, au socio-culturel et surtout à l'éducation populaire. Je serai le référent pour le conseil de quartier Ouest, cela me plaît beaucoup. »

- Madame **Aline GUITARD**, 3<sup>ème</sup> adjointe :

« Je serai en charge de l'urbanisme, l'habitat, la rénovation des logements et leur adaptation aux changements climatiques. Je serai en charge de la protection du patrimoine architectural, ce qui est quand même très important sur notre arrondissement, de la gestion des déchets et de la propreté urbaine et de la très importante question des services publics de proximité. Je serai la référente du conseil de quartier Est. »

- Monsieur **Matthieu ARRONDEAU**, 4<sup>ème</sup> adjoint :

« Bonjour à tout.e.s, je serai adjoint pour l'économie de proximité, le commerce, l'artisanat et le tourisme, les marchés de plein air, les fêtes foraines, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire. Je serai référent du conseil de quartier centre. »

- Madame **Laura ARNOD**, 5<sup>ème</sup> adjointe :

« Bonjour, je serai en charge de tous les sujets autour des écoles donc l'action éducative, les affaires scolaires, la lutte contre le gaspillage dans les écoles et également, je serai en charge de la question alimentaire donc alimentation locale et biologique sur l'arrondissement. »

Monsieur Le Maire : « Ensuite nous avons des conseiller.e.s d'arrondissement délégué.e.s. »

- Monsieur **Alexandre CHEVALIER**, conseiller municipal :

« Je voulais féliciter tout le monde d'être élu aujourd'hui. Je serai conseiller municipal adjoint et sur le 4<sup>ème</sup>, délégué au sport, à la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes en situation de handicap. »

- Madame **Marie-Agnès CABOT**, conseillère municipale :

« Bonjour, je serai donc conseillère municipale et également déléguée du fait de ma profession de sage-femme à la petite enfance, la parentalité, grand âge et lien intergénérationnel, également tout ce qui va être solidarité locale et internationale ainsi que la santé, merci. »

- Monsieur **Loïc RIGAUD**, conseiller d'arrondissement :

« Bonjour Loïc RIGAUD, je serai conseiller délégué au dialogue citoyen et aux communs. »

- Madame **Nadège BORRON**, conseillère d'arrondissement :

« Bonjour Nadège BORRON, je serai conseillère d'arrondissement, déléguée à l'action sociale. »

- Monsieur **Yannick PAPAIX**, conseiller d'arrondissement :

« Bonjour, Yannick PAPAIX, je serai conseiller délégué à la transition énergétique. »

Monsieur Le Maire: « Je vous remercie, il y a des représentant.e.s de la majorité et de l'opposition qui souhaitent prendre la parole, dans l'ordre j'ai Monsieur RIGAUD, Madame PALOMINO, Madame PELLET et Monsieur KIMELFELD. »

### **Prise de parole des représentant.e.s de l'opposition et de la majorité**

- Monsieur **Loïc RIGAUD** :

« Monsieur le Maire, Rémi ZINCK, Monsieur David KIMELFELD, Mesdames, Messieurs les adjoint.e.s, Mesdames, Messieurs les conseiller.e.s d'arrondissement. C'est au nom des élu.e.s de *Lyon en commun* que je prends la parole maintenant, Nadège BORRON, Alexandre CHEVALIER et moi-même, d'abord pour féliciter Rémi ZINCK pour son élection en tant que Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement et lui donner toute la confiance de notre groupe, puis pour remercier les électeur-ric.e.s qui se sont déplacé.e.s au premier et au second tour de l'élection dans un contexte si particulier, notamment les 1 468 croix-roussien.ne.s qui ont fait le choix du bulletin « *Lyon en commun* » le 15 mars dernier. Un mot aussi pour les militant.e.s qui sont présent.e.s aujourd'hui, qui ont porté cette campagne citoyenne Lyon en commun sur l'arrondissement avec beaucoup d'énergie et de conviction.

Comme l'a fait Monsieur le Maire, je souhaite aussi rendre hommage à notre ancien Maire et Président de la Métropole, David KIMELFELD, pour le travail que vous avez fourni ces dernières années dans vos différentes fonctions. Si je devais ne prendre qu'un exemple, c'est le soutien que vous avez apporté à la coopérative d'habitant.e.s du groupe du 04 mars dont je fais partie, qui a pu accueillir ses premier.e.s habitant.e.s sur la Croix-Rousse au mois de novembre dernier, un projet complexe qui a mis plus de dix années à émerger, mais au combien symbolique sur notre territoire.

En effet, cette coopérative a la particularité d'être non spéculative et la quasi-totalité des logements sont sous conditions d'éligibilité aux critères du logement social. La lutte contre la spéculation immobilière est un des enjeux majeurs de notre arrondissement malmené par quinze années d'une politique d'attractivité à tout prix, mise en place par Gérard COLLOMB.

Au sein de la majorité, ce sera donc une des priorités des élu.e.s *Lyon en commun* lors de ce mandat. Dernier mandat pour le climat, c'était un des slogans des marches pour le climat, il visait à nous rappeler à tou.te.s l'urgence d'engager la transition écologique de notre ville, la Croix-Rousse n'est aujourd'hui pas adaptée pour les piétons et les cyclistes. Il faut rééquilibrer la place de chacun et de chacune dans l'espace public, sécuriser les abords des écoles et re-végétaliser le quartier partout où c'est possible.

Enfin, notre groupe politique fera de la démocratie et du social, le fondement de son action politique. Aux côtés des élu.e.s écologistes et de la gauche unie, nous avons l'ambition de faire de notre arrondissement une vitrine démocratique. Nous porterons, la mise en place d'un nouveau droit d'usage qui associera les citoyen.ne.s, usagers des infrastructures et des organismes municipaux à leur gouvernance. Il s'agit de dépasser la simple consultation pour envisager une réappropriation citoyenne des institutions locales. Cela même de garantir leur visée universaliste, leur accès local démocratique et surtout, à promouvoir un mode de développement durable et solidaire. Vous l'aurez compris cher.e.s collègues, Mesdames et Messieurs les conseiller.e.s d'arrondissement, notre groupe *Lyon en commun*, prendra pleinement sa place au sein de la nouvelle majorité, avec volontarisme nous agissons sur notre quartier, hier en tant que militant.e.s associatifs, aujourd'hui en tant qu'élu.e.s, mais toujours avec la même exigence pour que notre action soit à la hauteur de la crise sanitaire, écologique, sociale et démocratique que nous traversons.

Je vous remercie pour votre attention. »

- Madame **Sylvie PALOMINO** :

« Mesdames, Messieurs,

Comme peuvent le constater les nouveaux.elles élu.e.s, l'engagement politique ne connaît pas de trêve les dimanches et jours fériés.

Ce jour, il en est de même pour les services et c'est pour moi l'occasion de remercier particulièrement l'ensemble des agents de la mairie du 4<sup>ème</sup>.

J'ai apprécié leur professionnalisme, dans la mise en œuvre du service public, leur capacité d'accueil personnalisée des publics, et particulièrement des personnes les plus fragiles.

D'un point de vue personnel, je remercie David KIMELFELD de m'avoir permis d'être au service des habitant.e.s du 4<sup>ème</sup> ces six dernières années.

En tant qu'adjointe à la petite enfance et à l'éducation, belle délégation, au plus près des sollicitations des familles, j'ai apprécié travailler avec l'ensemble des acteur.trice.s de l'arrondissement.

En tant que conseillère municipale, je me suis investie en tant que membre des commissions éducation, sports et culture, habitat et social, mais aussi dans le Conseil communal d'action sociale, de la Caisse des écoles, des Conseils de vie sociale des établissements seniors, et je me suis montrée particulièrement attentive aux publics aux situations les plus précaires.

J'ai également participé au bonheur de nombreuses familles en officiant des parrainages républicains et des mariages, dont le dernier en date, ce vendredi après-midi à clos mon mandat.

Je rends aussi hommage à l'ensemble de mes collègues, élu.e.s sortant.e.s.

Nous avons collectivement travaillé pendant six ans à faire aboutir de beaux projets, auxquels nous avons toujours associé les habitant.e.s.

Au cœur de ces projets, mais aussi de notre action quotidienne, nous avons veillé à garder un équilibre entre un respect des intérêts des Croix-roussien.ne.s et celui des problématiques socio-économiques et environnementales de notre arrondissement, de notre ville.

C'est par la transversalité de notre travail, toujours attentifs à associer les habitant.e.s, que nous avons pu accompagner de beaux aménagements d'espaces publics, et organiser notamment de nombreux évènements culturels et festifs pour les Croix-roussien.ne.s.

Nous avons aussi semé des graines pour des projets à venir, l'avenir nous dira la pertinence de notre prospective.

Pour conclure, je félicite l'ensemble des élu.e.s de la majorité. Je leur souhaite, pour les habitant.e.s du 4<sup>ème</sup> de réussir à porter les exigences de leur projet et de leur mission au service du public.

Après cette élection totalement inédite, en tant qu'élu.e.s d'opposition, nous serons attentifs.attentives à ce que notre mairie d'arrondissement reste bien au service de tou.te.s les habitant.e.s.

Nous resterons vigilant.e.s pour que les décisions prennent en compte l'ensemble des réalités des habitant.e.s du 4<sup>ème</sup>, mais aussi de ses acteur.trice.s, associatifs, culturels, économiques, des solidarités et de la santé.

Je continuerai également à porter nos valeurs au sein du Conseil municipal de la Ville de Lyon.

Je vous remercie pour votre attention. »

- **Madame Anne PELLET :**

« Merci Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je voudrais saluer et féliciter de manière très républicaine votre élection et celle de votre équipe et de vos adjoint.e.s aujourd'hui présent.e.s.

Je voudrais aussi remercier tous ceux.celles qui ont participé à ces élections et qui se sont beaucoup impliqué.e.s, à commencer par les agents et les services, que l'on implique encore une fois un dimanche. Si Monsieur DOUCET avait été élu le vendredi, nous aurions été pris que le samedi matin ; ce qui nous aurait libéré ce grand week-end formidable, donc nous sommes là aujourd'hui et merci de vous impliquer encore ce dimanche.

Je veux remercier évidemment les électeur.trice.s, qui ont quand même porté leur vote sur ma candidature et celle de mon équipe, et remercier évidemment tous.toutes les militant.e.s et toutes les équipes qui ont participé activement depuis deux ans pour certain.e.s, neuf mois pour ma part, pour cette élection qui était inédite, longue et complexe quand même.

Je voudrais aussi dire quelques petits mots puisque les gens ne me connaissent pas très bien et que l'on a assisté à une élection qui était souvent dans la caricature pour les un.e.s comme pour les autres, et j'aimerais qu'aujourd'hui on avance sans caricature.

Je suis arrivée à la Croix-rousse par le hasard d'une sœur aînée handicapée mentale qui avait besoin d'un arrêt de bus pour lui permettre de rentrer à la maison et cet arrêt de bus le plus simple était rue Chazière, c'est comme ça que mes parents se sont installés là quand j'avais quinze ans. J'ai évidemment grandi là, je me suis mariée et j'ai eu la chance d'être mariée par un de vos illustres prédécesseurs, Gaby CAILLET en 1988 et trois de mes quatre enfants sont nés ici, à l'hôpital de la Croix-rousse.

A titre personnel, je travaille pour l'entreprise que nous avons créé avec mon mari dans la biotechnologie et le vieillissement, et donc j'ai cette implication d'entreprise à laquelle je tiens énormément. Et j'ai une autre implication politique depuis plus d'une vingtaine d'années puisque je suis une UDF d'origine, canal historique comme on se plaît à le dire ; et toujours convaincue par les mêmes idéaux que porte cette famille politique encore aujourd'hui, c'est-à-dire l'humanisme, les valeurs libérales et sociales, européennes et très fortement laïques. Je tiens beaucoup à ce point et notamment à être loin, très loin des communautarismes qui ne construisent rien, et surtout valoriser autant que possible l'égalité des femmes et des hommes.

L'écologie est une valeur pour moi intrinsèque et transversale, elle est une valeur de bon sens, elle est une valeur de pragmatisme et comme on le disait, de même qu'il n'y a pas de monopole du cœur, il n'y aura pas de monopole de l'écologie, donc évidemment sur cette action-là, je serai partie prenante vous l'imaginez bien, surtout sur vos valeurs.

Je veux ajouter que politiquement, je suis aujourd'hui conseillère régionale dans la majorité et je m'implique personnellement sur ces points de l'écologie et de l'environnement, que ce soit les circuits courts, que ce soit la rénovation énergétique des bâtiments, que ce soit le travail que l'on fait pour les énergies nouvelles et renouvelables ; et dans notre région c'est tout à fait extraordinaire les avancées que l'on peut faire notamment sur l'hydrogène mais pas que, le photovoltaïque thermique, pas que électrique, on a beaucoup de choses à avancer sur ce domaine-là, et j'y suis très attachée aussi.

Je voulais dire que nous avons porté pendant cette campagne, des valeurs essentielles pour nous qui sont : la proximité avec nos habitant.e.s qui avaient une réelle demande forte d'être impliqué.e.s, l'autre demande était aussi sur la sécurité. On s'aperçoit que d'un bout à l'autre de l'arrondissement, il y a quand même des tas de problématiques de sécurité, d'intrusions, de vols, mais aussi de problématiques de trafics de drogues et de sécurité quant à la possibilité de circuler facilement en ville sans se faire renverser, et sur ces points là il faudra vraiment que l'on soit vigilant.e.s. J'attacherai une attention forte là-dessus et dire que la crise sanitaire nous a beaucoup secoués, la crise économique qui nous arrive, certes un peu masquée car les entreprises ont été bien aidées mais nous donne des inquiétudes fortes et c'est à ces inquiétudes fortes qu'il nous faudra répondre de manière solidaire pour rassurer tous les habitant.e.s sur tous ces points autant sanitaires, climatiques, écologiques qu'économiques et de la sécurité.

Et petit clin d'œil, aujourd'hui, on aimerait tous pouvoir circuler à bicyclette mais tout le monde n'est pas capable et n'a pas la chance de pouvoir monter sur une bicyclette dans son quotidien surtout d'une rive de la Saône à la rive du Rhône et tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir encore un vélo électrique, donc je serai vigilante à ce que tout le monde puisse travailler, circuler et fonctionner tous ensemble pour notre belle mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Merci Monsieur le Maire. »

- Monsieur **David KIMELFELD** :

« Monsieur le Maire, quelques mots d'abord bien évidemment pour vous féliciter et à travers vous, féliciter l'ensemble des nouveaux.elles élu.e.s de cette assemblée. Vous dire aussi que cette campagne a été extrêmement respectueuse des différentes équipes qui concourraient et je voudrais ici le redire avec clarté et transparence.

Vous souhaitez bien sûr de la réussite, pour vous, de la réussite pour l'ensemble des élu.e.s qui sont présent.e.s ici et à travers ça aussi quelque part, souhaiter la réussite aux habitants et aux habitantes de la Croix-Rousse.

C'est une chance Monsieur le Maire d'occuper un mandat comme celui de Maire d'arrondissement, c'est un mandat extraordinaire au plus près des enjeux, au plus près des habitant.e.s, au plus près des plus fragiles. Et je crois que vous ne serez plus le même homme après ce mandat, et ceci est valable pour l'ensemble de celles et ceux qui sont ici autour de cette table. Cette expérience transforme le regard, elle bouscule les certitudes, elle remet en question un certain nombre de principes, elle rappelle aussi l'écart entre les théories et la pratique, elle rend humble, elle rend modeste, sans jamais oublier l'ambition que vous portez pour cet arrondissement et pour cette ville de Lyon. Au passage, je voudrais saluer ici bien évidemment l'élection de Grégory DOUCET comme Maire de Lyon.

Je voudrais aussi si vous me le permettez saluer les équipes, d'abord les équipes d'élu.e.s qui se sont succédées ici depuis 2001, Anne PELLET a fait référence à Gabriel CAILLET, c'était avant 2001 et bien évidemment nous pouvons tout à fait lui adresser un clin d'œil parce que je crois que finalement, ce qui caractérise cette ville et les arrondissements, bien sûr de nouvelles choses se sont faites, rien n'a jamais été déconstruit dans cette ville et dans ses arrondissements et je crois qu'on peut s'en inspirer pour les années à venir.

Je voudrais saluer bien sûr, les équipes d'arrondissement à travers Céline SACQUEPEE, directrice générale des services et à travers elle, saluer l'ensemble des personnels de la mairie. Nous avons eu l'occasion de le faire, mais aussi de celles et ceux qui sont au quotidien sur le terrain pour assurer le bien-être, la sécurité de notre arrondissement.

Quand on quitte cette fonction, il reste un certain nombre d'émotions et vous me permettez simplement puisque nous sommes ici dans la Maison des associations d'en évoquer deux. D'abord, Robert LUC, puisque cette Maison des associations porte son nom. Robert LUC était une personne importante pour notre arrondissement, d'abord un militant politique, un journaliste, quelqu'un qui portait un regard, qui portait la mémoire de cet arrondissement et je voudrais ici pour la dernière fois, en tout cas comme conseiller d'arrondissement lui rendre encore une sorte d'hommage. Et puis aussi, une autre grande émotion puisque quand on est Maire, on connaît des grandes joies, mais aussi on connaît aussi de grandes difficultés, de grandes peines et je voudrais ici avoir souvenir puisque c'est ici que nous avons rendu hommage à deux jeunes disparu.e.s dans une avalanche à Saint-Exupéry, Léo et Thelma ; et je crois que nous avons mesuré à l'occasion de ce drame, la solidarité des habitants et des habitantes de cet arrondissement.

Bien sûr des grandes joies quotidiennes, bien sûr j'ai souvenir de trouver un lieu pour les Restaurants du cœur au moment où les Restaurants du cœur n'avaient plus de lieu, trouver un lieu décent pour le Secours populaire au moment où le Secours populaire n'avait plus non plus de lieu pour accueillir, et puis bien évidemment de manière beaucoup plus légère, les premiers lieux découverts pour Tout Le Monde Dehors dans cet arrondissement.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, c'est cette proximité, Monsieur le Maire qui fait le quotidien du Maire de cet arrondissement. Certes vous avez commencé cette élection un dimanche, mais vous le savez, les dimanches et les week-end vont se succéder les uns après les autres, vous avez la chance ici d'avoir une vie associative extrêmement riche.

Vous êtes un nouveau Maire donc vous assisterez bien évidemment je le sais avec beaucoup d'attention à toutes les cérémonies, à toutes les fêtes, à toutes les représentations et ainsi vous allez voir dérouler le temps assez vite mais d'une manière extrêmement riche, extrêmement intéressante, parce que ce qui fait notamment la caractéristique de cet arrondissement c'est cette richesse de la vie associative, cette capacité à proposer un certain nombre d'initiatives et bien évidemment elles doivent être impérativement accompagnées par les élu.e.s qui sont présent.e.s ici autour de cette table.

Je ne vous donnerai pas de conseils, je n'en ai pas donné à mon successeur Bruno BERNARD à la Métropole. J'émettrai simplement un souhait, j'ai émis le même d'ailleurs à Bruno BERNARD, dans un arrondissement, qui est un arrondissement relativement privilégié, ne jamais oublié les plus modestes et les plus précaires dans cet arrondissement.

Je vous remercie. »

### **Discours du Maire Monsieur Rémi ZINCK**

« Mesdames et Messieurs les élu.e.s, cher.e.s habitant.e.s du 4<sup>ème</sup> arrondissement, le nouveau conseil et son exécutif sont désormais installés.

Je remercie les citoyens et les citoyennes du 4<sup>ème</sup> arrondissement de la confiance qu'ils et elles m'accordent et qu'ils.elles accordent à notre majorité. Cette confiance est précieuse, elle est la base même de notre pacte républicain. Nous ferons le maximum pour la mériter et la renforcer tout au long des six prochaines années.

Malgré la forte abstention que je déplore, les Lyonnaises et les Lyonnais ont fait des choix clairs. Le choix d'un projet global qui met au cœur de son action la transition environnementale, la solidarité et la démocratie. Ces trois piliers sont indissociables pour faire face aux multiples dérèglements dont les humains sont à la fois les auteurs et les victimes.

Le choix d'un engagement politique majeur pour notre arrondissement, notre ville, notre métropole. Cette concordance politique est une chance, elle permettra la cohérence de notre politique à tous les échelons dans notre territoire, elle permettra de donner un rôle de proximité renforcé aux arrondissements au sein de notre ville et nous l'espérons, une intégration au fonctionnement politique de la métropole.

Pour notre arrondissement, notre projet est clair, permettez-moi de vous l'exposer en quelques vers.

*Des logements accessibles à toutes et tous*

*pour pouvoir se loger à la Croix-Rousse*

*Les solidarités pour assurer la cohésion sociale*

*par une présence de services publics de proximité*

*De nouvelles méthodes de démocratie locale*

*que tou.te.s les habitants puissent être écouté.e.s*

*que les projets citoyens soient facilités*

*Revitaliser les conseils de quartier*

*Végétaliser nos rues et nos quartiers*

*Que les pollutions sonores, atmosphériques et visuelles soient limitées*

*Que l'utilisation de la voiture individuelle soit évitée*

*Favoriser les modes actifs de déplacements*

*des trottoirs élargis pour se déplacer sereinement*

*Mettre notre arrondissement à hauteur d'enfant*

*Cantines locales et bio, cours végétalisées*

*Tout cela nous voulons le réaliser*

*pour un arrondissement humaniste audacieux et apaisé.*

Au moment de prendre mes fonctions de Maire, je souhaite adresser des pensées.

Tout d'abord une pensée citoyenne aux habitants et habitantes de notre arrondissement que le Covid nous a enlevé si brutalement, à leurs proches et à toutes ceux et celles qui ont souffert de cette pandémie. Une pensée reconnaissante pour tous ceux et toutes celles qui ont combattu ce virus, qui ont aidé les autres, qui ont sauvé des vies. En premier lieu le personnel de l'hôpital de la Croix-Rousse, une des nombreuses et héroïques premières lignes de ce combat. La pandémie n'est pas finie et une de nos premières tâches sera de veiller à la sécurité sanitaire de notre arrondissement. Il faudra aussi limiter et réparer les conséquences économiques et sociales de cette crise dont nous mesurons encore mal l'ampleur dans le temps.

J'ai une pensée politique pour les élu.e.s écologistes qui nous ont précédé à la Croix-rousse, Guylaine Gouzou-Testud dont le nom et la mémoire sont inscrits au cœur de notre Croix-rousse et aussi Eric Cazin, Etienne Tête ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont cherché dans leurs actions à défendre l'environnement et à combattre les inégalités sociales.

Un remerciement chaleureux à Dominique Bolliet qui fut Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour son soutien et ses conseils durant cette campagne.

Enfin, permettez-moi une pensée très personnelle à ceux.celles dont je porte le nom, à Jean Zinck né en Alsace qui s'installa en 1815 avec sa jeune épouse dans la commune libre de la Croix-Rousse, il appartient avec plusieurs générations à l'histoire commune de notre arrondissement, à nos Canuts qui ont fait vivre les valeurs du travail bien fait, les valeurs de l'émancipation sociale et de la fraternité. Puissent leurs souvenirs nous guider pour faire de notre arrondissement, notre belle Croix-Rousse, ce lieu d'émancipation.

Je sais l'espoir que nous soulevons, mais aussi les doutes, parfois le rejet. Les caricatures dont nous avons été l'objet doivent rester dans le temps d'une campagne vive, elles ne sont pas réalité. Loin de moi le sectarisme ou l'extrémisme, mais loin de moi aussi la complaisance et les tergiversations. Comme d'autres, j'ai parcouru un long chemin avant de promouvoir une écologie de rupture avec le productivisme. Notre arrondissement n'est pas isolé du monde, ses habitants participent à leur échelle, à son évolution. Chaque décision votée doit être le fruit d'une réflexion sur ses conséquences sociales, démocratiques et environnementales.

Je souhaite au terme de notre mandat, que nous ayons mis le 4<sup>ème</sup> arrondissement, en transition écologique. Je souhaite partager ce chemin avec vous.

Avant de conclure, je voudrais saluer les services et les agents de la mairie du 4<sup>ème</sup>, je les sais compétent.e.s et dévoué.e.s, et les élu.e.s dans leurs délégations savent qu'ils pourront s'appuyer sur eux.elles durant tout le mandat pour la mise en œuvre de notre projet.

Je serai le Maire de tous les habitants et les habitantes car il nous revient de construire ensemble l'avenir de la Croix-Rousse, d'en faire un lieu de réinvention, un quartier accueillant, solidaire, démocratique et écologique, au service de toutes et tous, ensemble et maintenant.

Je vous remercie. »

**Clôture de la séance**

**Le Président – Le Maire**

« Mes cher.e.s collègues,

Si personne ne souhaite prendre la parole, l'ordre du jour de notre première séance de

Conseil d'arrondissement étant épuisé, je lève la séance.

Je remercie le doyen, le secrétaire et les assesseur.e.s, de rester quelques minutes pour signer le procès-verbal de cette séance.

Merci à tous et toutes et merci aux Croix-Roussien.ne.s d'être venu.e.s. »